

Charte à l'usage du patient et de toute personne aidante pour optimiser le déroulement d'une rééducation orthophonique

Votre enfant, votre conjoint ou bien vous-même allez bénéficier d'une prise en charge orthophonique dans un cabinet libéral. Notre objectif étant de vous offrir le meilleur service possible, nous avons la volonté de créer des conditions optimales et souhaitons vous présenter les valeurs fondamentales qui forgent notre action : confiance, confidentialité, rigueur, communication, engagement, soutien, éthique.

Nos années de pratique nous ont amené à l'idée de cette charte, laquelle est évidemment évolutive et ne demande qu'à être enrichie.

Il s'agit d'un cadre, celui de notre action technique et humaine, où engagement réciproque et sincérité mutuelle doivent puiser leur force.

Pour éviter certains écueils, nous prendrons soin de vous expliquer le déroulement de ce processus thérapeutique.

Nous vous en présentons les objectifs comme un contrat que nous vous invitons à cosigner. Ainsi engagées dans la rééducation, vous serez soutiens actifs et parties prenantes dans la démarche de soin.

Les points suivants vous concernent plus particulièrement :

1. Motivation et responsabilité : devenez acteur de votre traitement

La rééducation requiert une forte implication dans la démarche thérapeutique, implication duelle, autant du patient que du thérapeute. C'est une alliance.

Une vision positive de la rééducation est un garant essentiel pour atteindre nos objectifs communs, dynamiser cette « aventure » et cultiver la bonne humeur.

« Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme »¹ ... et celui-ci grandit lorsqu'il est partagé.

Il arrive fréquemment que des exercices quotidiens soient préconisés lors des thérapies. Le patient devra les réaliser avec assiduité. A défaut, la responsabilité de l'orthophoniste concernant les progrès ne pourra être engagée.

2. Durée et rythme des séances

La durée de la rééducation est difficilement prévisible. Elle dépend naturellement de la pathologie du patient (intensité, persistance et étendue des troubles) et du type de prise en charge. Cependant l'attitude du patient : assiduité, régularité, et motivation (cf. paragraphes 1 et 2), ainsi que son contexte émotionnel, familial et éducatif, sont également déterminants.

Nous vous proposons des séances de ___ minutes chacune à un rythme de ___ fois par semaine, hormis, bien sur, circonstances exceptionnelles ou arrangement préalable.

¹ Voltaire

3. Régularité

Vous vous engagez à suivre régulièrement les séances au rythme qui aura été convenu avec l'orthophoniste (cf. paragraphe précédent).

Toutefois, il peut exceptionnellement arriver que, de part et d'autre, l'on doive modifier l'horaire d'un rendez-vous voire l'annuler. Chaque partie intéressée doit alors être prévenue le plus tôt possible. Nous nous permettons de vous informer que, conformément à l'article 1382 du Code Civil, tout rendez-vous non décommandé au moins 24 heures à l'avance est dû et ne fera évidemment pas l'objet d'un remboursement par la Sécurité Sociale.

Pour tout retard de plus du tiers du temps de la séance, le thérapeute seul décide de sa faisabilité ou non ; la séance restant intégralement due.

Pour les vacances, nous vous ferons part à l'avance de nos prévisions et nous désirons que vous fassiez de même de votre côté.

4. En cas d'absence prolongée (plus de trois semaines) de votre part (hospitalisation, déplacement à l'étranger, ou autre raison), votre horaire habituel de rendez-vous ne pourra pas forcément être gardé.

5. Outils :

N'oubliez pas d'apporter

- votre carte vitale
- documents : comptes-rendus médicaux, orthophoniques précédents, traitement, ...
- lunettes
- prothèse auditive ou laryngée
- appareil dentaire diurne
- petit carnet ou cahier
- agenda
- autre :

6. Faciliter la concentration :

Nous souhaitons créer une atmosphère propice à la concentration, à la réflexion et/ou à la relaxation ; nous vous invitons alors à éteindre votre téléphone portable pendant toute la durée de la séance.

7. Autres :

.....

.....

.....

.....

De notre côté, nous nous engageons concernant les points suivants :

8. Respect du secret professionnel :

a / Votre espace de rééducation vous est propre, et nous souhaitons respecter votre demande d'intimité.

b / Nous nous engageons à la confidentialité, à ne divulguer aucun document vous concernant sauf éventuellement auprès des partenaires impliqués dans le projet de rééducation (médecin traitant, kiné,...), eux-mêmes tenus par le secret professionnel.

c / Concernant la publication d'articles, l'exposition à des conférences ou bien l'enseignement auprès d'étudiants et/ou stagiaires que votre cas concernerait, nous nous engageons à strictement préserver l'anonymat de tout ce qui pourrait être utilisé. Dans le cas d'utilisation externe de séquences vidéo, l'autorisation écrite de votre part sera sollicitée (pour les enfants mineurs, l'accord écrit des deux parents est nécessaire).

d / Concernant les rapports avec l'institution scolaire de votre enfant, nous nous engageons à faire preuve de discernement entre les informations qu'il est nécessaire de transmettre pour que la rééducation se passe au mieux - et que l'enseignant en soit un partenaire, ce qui est facultatif, et ce qui ne doit pas être dévoilé.

e / De même pour les séances de groupe, il est demandé à chacun des participants de respecter la confidentialité des apports et des interventions de chaque participant.

9. Séances à domicile :

Au sujet de la ponctualité, nous sollicitons votre bienveillante indulgence. Malgré notre volonté, les aléas des transports nous incitent à vous proposer un créneau horaire et non pas une heure précise comme pour les rendez-vous ayant lieu au cabinet.

10. Concernant la fratrie :

Un principe déontologique auquel nous adhérons nous a amenés à choisir de ne pas s'occuper de deux personnes de la même famille dans la même période donnée.

11. Suivi téléphonique :

La famille pourra - à tout moment de l'intervention orthophonique - solliciter le praticien pour donner ou recevoir des informations. Vous comprendrez que l'une des meilleures conditions de disponibilité pour le faire est de prendre un rendez-vous téléphonique. Nous considérons ces entretiens comme partie intégrante de notre travail et ne vous seront pas facturés (à consommer avec modération bien sûr !).

12. Accompagnement parental :

En revanche, les rendez-vous au cabinet avec les parents sont comptabilisés aux mêmes prix et durée qu'une séance avec le patient. Leur fréquence est variable.

13. Disponibilité :

Dans certains cas, particulièrement pour les enfants qui bégaiement, il est fait appel à la coopération familiale. L'approche familiale (dite systémique) est l'une des plus riches et des plus efficaces et sa mise en place requiert la présence impliquée de chacun des membres de la famille. Si vous êtes concerné, nous établirons ensemble un programme adapté.

14. Rôle de la (ou des) personne(s) aidante(s) :

Il est important de trouver la juste mesure entre le trop et le pas assez ; parlons-en ensemble...

15. Binôme thérapeutique :

Certains cas particuliers impliquent que le patient soit suivi simultanément par deux orthophonistes dans la même période donnée.

16. Bilan initial

Effectué sur prescription médicale (condition nécessaire au remboursement par la Sécurité Sociale), il répond à la plainte du patient ou de sa famille en accord avec le médecin traitant.

Réalisé sur une ou plusieurs séances, il permet de dresser un tableau clinique, une sorte d'« état des lieux » portant sur les caractéristiques langagières et cognitives. Il est un point de départ indispensable à la mise en place d'une stratégie de soin.

Le compte rendu de ce bilan sera envoyé au médecin prescripteur. Une copie peut vous être remise et commentée, si vous le souhaitez.

17. Faire le point, interrompre, arrêter :

Au cours de la prise en charge, le patient, son entourage proche, le médecin ou le thérapeute peuvent éprouver le besoin de s'enquérir des progrès effectués depuis les premières consultations. Un **bilan d'évolution** peut alors être proposé.

D'autre part, nous pouvons parfois proposer une pause dans le traitement. Appelée « fenêtre thérapeutique », elle permet à la fois un allègement du processus et offre à voir la stabilité des acquis.

Par ailleurs, lorsque vous sentirez qu'il est temps pour vous de « voler de vos propres ailes », informez-nous de vos intentions. De la même façon, si quelque chose dans le processus en cours vous incommode ou vous inquiète ; mieux vaut en parler.

18. Démarches administratives : demande d'entente préalable et demande de séances de renouvellement :

Lorsque votre traitement rentre dans le cadre d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie, nous vous remettons un document appelé demande d'entente préalable, à laquelle vous devez joindre une copie de la prescription médicale.

Il est impératif d'envoyer très rapidement ces deux documents au médecin-conseil de votre centre de sécurité sociale dans une enveloppe bleue prévue à cet effet (remise par l'orthophoniste).

De même, pour les renouvellements, vous serez avisé à temps s'il y a besoin de faire, établir une prescription pour la poursuite de soins. Une fois sur deux, le renouvellement est fait directement par l'orthophoniste. L'autre fois, une prescription est nécessaire. A défaut, la poursuite de soins remboursés risque d'être interrompue.

19. Paiement :

Vous êtes ici dans un cabinet où tous les membres sont conventionnés et donc soumis aux tarifs officiels en vigueur.

Vous serez averti régulièrement par votre praticien du montant total des honoraires dus. A réception de votre règlement, la feuille de remboursement de soins sera directement télétransmise (Carte Vitale) à votre caisse ou vous sera remise.

Chacun d'entre nous a pris l'engagement de consacrer son temps et son énergie à la problématique du patient ... C'est pourquoi, le fait de ne pas à avoir à vous rappeler votre dû facilite notre tâche tout autant que la préservation de la confiance.

Certaines modalités de délai de dépôt de chèque peuvent bien sûr être discutées ensemble.

20. Remarques personnelles :

Si un ou plusieurs de ces points vous interpellent ou posent problème, n'hésitez pas à en parler avec votre orthophoniste. On trouve toujours une solution en prenant le temps de communiquer. Vos questions et remarques sont importantes et rendent notre alliance précieuse. Merci de vous en ouvrir à nous.

Nom de l'orthophoniste :

Nom du patient (ou des parents) :

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Signature précédée de « lu ou entendu et approuvé » :